

COMPTE RENDU DU BUREAU DIRECTEUR

LUNDI 21 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un janvier, à dix huit heures,
Le Bureau de l'association « Comité de Seine-Maritime de Handball » s'est réuni au siège social, sur convocation de son Président.

Présent(s) : LIGUORI Jean-Luc, TERNOIS Françoise, ELIE Cathy, METAYER Patrick

Invités et présents : PERRU Mathieu, ROUSSEL Isabelle (Assistante de direction)

Le Président rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1. Approbation du procès-verbal du 26/11/2018
2. Démission de M. Réza AÏT OUARAB
3. Situation de la trésorerie
4. Affaires courantes

Le Président aborde alors successivement chacun des points à l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26/11/2018

Le procès-verbal de la réunion du précédent Bureau directeur, en date du 26 novembre 2018, est adopté sans réserve, à l'unanimité.

2. DEMISSION DE M. REZA AÏT OUARAB

Le Président présente aux membres du Bureau la lettre de démission de M. Réza AÏT OUARAB, qui souhaite quitter les fonctions qu'il exerce au sein du Bureau et du Conseil d'administration, pour des raisons personnelles et professionnelles.

Le Bureau directeur prend acte de cette démission, qui sera également présentée au plus prochain Conseil d'administration.

La supervision de la communication du Comité sera désormais assurée par Thierry THOMAS, tandis que celle de la commission ETD le sera par Patrick METAYER.

3. SITUATION DE LA TRESORERIE

Françoise TERNOIS présente les comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

Les chiffres nommés sont sur la première page « **COMPTE DE RESULTAT** » le détail se trouvant pages 2-3-4-5 - cf pièces jointes)

A la date du 31/12/ 2018, les comptes faisaient ressortir un excédent de **60 695.94** euros (résultat provisoire dans l'attente des écritures d'inventaire et du contrôle de la SECNO (rappel 2017 **60 814.43** euros), à la même date pour un total de produits de **305 818** euros et un total de charges de **245 122** euros.

Les disponibilités financières sont à ce jour (21/01/2019) de **174 971 euros 144 467 euros** l'an dernier au même jour et les clubs dus sont de **26 550.81 euros contre 28 508.14 euros** l'an dernier au même jour (31/12/2018).

Le Président note de la bonne santé de la trésorerie du Comité mais rappelle que la vigilance se doit d'être encore et toujours accrue et remercie M. TERNOIS pour le travail effectué.

4. AFFAIRES COURANTES

1. Les conditions de déroulement des finalités départementales au Kindarena, en 2018, incitent le Bureau directeur à organiser un événement de moindre importance cette année. Les finales e Coupe de Seine Maritime se dérouleront Notre-Dame-de-Gravenchon et Lillebonne, et l'organisation sera faite en

partenariat avec les clubs locaux. Les finales du Championnat de Seine Maritime jeunes seront organisées en collaboration avec le club d'Octeville sur Mer.

Un événement exceptionnel de ce type pourrait cependant être organisé de façon récurrente, tous les deux ou trois ans.

2. D'autant qu'en 2019, le Comité de Handball de Seine-Maritime s'est porté candidat à l'organisation d'un tournoi pour les marins de l'Armada.

Le Président a mandaté Patrick MEZARA auprès de la Région Normandie, afin d'obtenir des crédits pour l'organisation de ce tournoi et obtenir des dotations en matériel.

Néanmoins, le choix définitif des marins ne sera connu qu'au mois de mai, ce qui laisse cet événement en suspens jusqu'à cette date.

Une réunion de cadrage se tiendra le lundi 15 avril 2019 au siège de l'Armada.

3. Ces deux opérations (finalités et Armada) seront organisées avec un budget minimal.

Par ailleurs, les membres du Bureau débattent sur la situation financière du dossier « Kindarena 2018 », et sur la finalisation des dossiers de sponsoring de certains partenaires financiers, ce qui permettrait de limiter la perte prévisible sur cette opération suite au retrait de dernière minute de certains partenaires.

4. Le Président souhaite une tenue de la Commission des finances sur les augmentations de cotisations qui pourraient être nécessaires, non pas en 2020, mais sur le plus long terme. Il rappelle que la cotisation des licenciés en Seine-Maritime est une des plus faibles de Normandie.

Outre la baisse drastique des subventions, une trop faible évolution des cotisations pourrait conduire à terme à une paralysie de l'action du Comité, faute de moyens.

5. Le prix des nouveaux fanions n'est pas encore connu. Mme ROUSSEL, assistante de direction du Comité, relancera l'entreprise pressentie pour finaliser ce dossier dans les meilleurs délais.

6. La section sportive du Collège TEXCIER de Grand-Quevilly a bénéficié d'une dotation en matériel du Comité remise le 17/01/2019), ainsi que cela était prévu. La poursuite de ce partenariat a cependant été conditionnée à la non-exclusivité de l'adhésion des élèves de la section sportive au Club ALCL de Grand-Quevilly.

7. Le Président a rencontré le club de Saint-Etienne-du-Rouvray, en reconstruction. Les échanges ont été fructueux, et pourraient mener à terme à la mise en œuvre d'actions dans les quartiers prioritaires de la ville.

8. Les nouvelles modalités de l'arbitrage au niveau territorial seront présentées au prochain Conseil d'administration.

Le Président explique alors aux membres du Bureau les possibles applications de ces nouvelles réglementations, ainsi que ses possibles complications. Les membres du Bureau interviennent tour à tour et abondent en son sens.

Les réflexions menées sur ce sujet par la Ligue normande seront diffusées à chacun des Comités.

9. Au niveau de la Normandie, les Comités du Calvados et de la Seine-Maritime connaissent une hausse du nombre des licenciés. Au niveau de la Normandie, le nombre de licenciés plafonne (-240 licenciés).

10. Les prochains Conseils d'administration seront décentralisés. Le premier de ces Conseils se tiendra à Blangy-sur-Bresle le 22 mars 2019.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée à vingt heures et dix minutes. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent relevé de décisions qui, après lecture, a été signé par le Président.

Secrétaire de séance
Mathieu PERRU



Le Président
Jean-Luc LIGUORI

